

ABONNEMENT

SOMMAIRE	
En un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
En un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR  
au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces,	la ligne.....	20
Réclames,	— .....	30
Faits divers	— .....	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues au même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

PRIME EXCEPTIONNELLE ET GRATUITE

Offre à nos abonnés anciens et nouveaux

Par suite d'un traité passé avec une maison de photographie, nous sommes en mesure d'offrir GRATUITEMENT EN TRÈS JOLI PORTRAIT PEINT A L'HUILE, d'une grandeur de 10 c. sur 14 c., d'une valeur réelle de 10 francs, ou, à ceux de nos abonnés qui renonceraient à la prime gratuite, les portraits 12 c. sur 19 c., d'une valeur artistique hors ligne, pour cinq francs, tête de 4 cent.; 22 sur 26, tête de 6 cent., huit francs; 27 sur 32, tête de 8 cent., douze francs. Pour ces dernières grandeurs, on rend la photographie.

Cette prime, vraiment exceptionnelle, est confiée à un artiste peintre de talent qui s'est acquis à Paris, dans diverses Expositions, une réelle notoriété par son talent de portraitiste.

Le bon donnant droit à cette prime gratuite est délivré immédiatement dans nos bureaux ou par correspondance.

Mais de ce bon, nos abonnés n'auront qu'à remplir les indications qui y sont contenues et à l'adresser, avec leur photographie et la bande du journal, à M. A. GRECARD, artiste peintre, 81, avenue Saint-Ouen, Batignolles, Paris, qui leur expédiera leur portrait dans un délai de trois semaines, contre le remboursement de 1 franc pour tous frais de port et d'emballage.

M. A. GreCARD tient, en outre, à la disposition de nos abonnés de très-jolis cadres dorés ou noirs, dont le prix est indiqué sur le bon qui leur sera remis.

Dans ce cas, le coût du port et de l'emballage à la charge de l'abonné se-ait de 1 fr. 50 au lieu de 1 fr.

Nota. — La photographie n'est pas rendue pour la prime gratuite.

On peut voir dans nos bureaux des spécimens de portraits et de cadres.

SAUMUR, 14 JUILLET

A LA CHAMBRE

La discussion de la loi sur l'organisation du Crédit agricole et populaire devait s'ouvrir hier par un important discours.

Mais il a suffi qu'un député radical soulevât un incident des plus secondaires sur la question religieuse pour que les passions de cette majorité républicaine, qui compte tant de sectaires, se donnassent un libre cours.

A 5 heures, M. le ministre de la justice et des cultes descend de la tribune. Il vient de répondre aux interpellations de M. Emile Moreau et de M. Dron sur « les agissements du syndicat professionnel des patrons et de la Congrégation de Notre-Dame de l'Usine. »

Aux applaudissements réitérés de la majorité républicaine, M. Ricard a annoncé :

1° Que le syndicat professionnel des patrons catholiques sera poursuivi en police correctionnelle;

2° Que la chapelle de Notre-Dame du Haut-Mon sera fermée;

3° Que plusieurs Pères de la Compagnie de Jésus seront frappés conformément aux « justes lois » s'il est démontré qu'ils se sont reconstitués en congrégation.

Nous laissons de côté les ridicules accusations de MM. Moreau et Dron. Ces messieurs n'ont rien prouvé d'ailleurs, sinon qu'ils ne reconnaissent pas aux patrons chrétiens le droit de choisir leurs ouvriers, et aux ouvriers catholiques le droit de remplir à leur guise leurs devoirs religieux. Le fait important du débat, c'est l'intervention du gouvernement dans le sens que nous venons d'indiquer.

Sous prétexte de légalité, M. Ricard a tenu un langage de sectaire. Il a proclamé une fois de plus que le gouvernement est le docile exécuteur des haines franco-maçonnaises. Et aux catholiques qui osent parler de ralliement au

régime républicain il a jeté comme un défi l'annonce de nouvelles persécutions religieuses.

A ceux qui sollicitent humblement ses faveurs, la République vient de répondre par de nouvelles insolences, de nouvelles menaces et de nouveaux attentats.

Et elle signale aux catholiques qu'ils sont et seront toujours pour elle les ennemis.

M. Paul Lafargue, plus exigeant que ses collègues de la députation radicale et socialiste du Nord, a appelé les foudres de M. Ricard sur toutes les associations professionnelles et annoncé le dépôt d'un projet de loi pour résister aux empiétements cléricaux.

Les catéchismes électoraux

On s'occupe d'une importante lettre adressée par S. Em. le cardinal archevêque de Rennes au ministre de la justice et des cultes qui lui avait notifié la suspension des traitements de deux prêtres accusés notamment d'avoir distribué un catéchisme dit électoral.

M<sup>r</sup> Place revendique pour lui seul la responsabilité de la publication et de la distribution de ce catéchisme.

« Mes prêtres, ajoute-t-il, avaient le devoir de l'enseigner; il l'ont fait par mon ordre et sous mon autorité. En le promulguant, je me suis acquitté d'une obligation de ma charge. J'ai obéi à ma conscience qui m'avertissait d'instruire de leurs devoirs en matière grave, intéressant au plus haut point la conscience, les âmes dont je répons devant l'Eglise et devant Dieu. »

Son Eminence répond ensuite à un inconvenant et ridicule reproche du préfet d'Ille-et-Vilaine :

« Il est allé jusqu'à cet excès de me représenter moi, cardinal de la sainte Eglise Romaine, comme en révolte contre le Souverain Pontife qui aurait condamné ce supplément alors qu'il n'est que l'expression plutôt atténuée des enseignements même du Pape. »  
« Voilà quels actes de guerre démentent journallement les paroles de paix, à laquelle j'ai fait le sacrifice de ne pas relever jus- qu'ici publiquement ces incroyables violen- ces. »

La lettre de M<sup>r</sup> Place est datée du 31 mai dernier; elle est donc antérieure à l'article de l'*Osservatore romano*.

Mais elle a été livrée à la publicité dans le numéro de la *Semaine religieuse* du diocèse de Rennes, paru vendredi soir et postérieur par conséquent à cet article.

Il ne semble donc pas que la jurisprudence exposée par le journal romain, en ce qui concerne les catéchismes dits électoraux, ait reçu, du moins jusqu'à ce jour, une application générale.

Cette constatation faite — et elle n'est pas sans présenter quelque intérêt — nous signalerons la grossière équivoque dont les républicains se servent contre les catéchismes dits électoraux.

Nous la trouvons ainsi formulée aujourd'hui dans le *Temps* :

« Ce n'est pas sur des raisons d'ordre politique, d'ordre civil, d'ordre humain, que se fondent ceux d'entre les évêques qui interdisent de voter pour des républicains: c'est sur des raisons d'ordre religieux. Mais le Pape, à son tour, ne vous éclaire-t-il pas sur une question de foi, quand il combat un enseignement qu'il considère comme erroné, quand il vous dit: « Vous pouvez, sans manquer à vos devoirs de catholiques, accepter la République! »

Il est bien facile de répondre: Aucun catéchisme électoral ne commande de voter contre les républicains; tous interdisent simplement de voter pour des candidats ennemis de la Religion.

Ce n'est pas la faute des évêques si, par la force des choses, les candidats républicains sont généralement des candidats antireligieux.

Les sectaires de la République se dénoncent eux-mêmes comme les adversaires irréconciliables de Dieu et de l'Eglise lorsqu'ils frappent des évêques et des prêtres en s'écriant: Vous recommandez de voter pour des hommes respectueux de la Religion, donc vous prenez parti contre nous.

« APPOINTONS-NOUS »

Les conseillers socialistes de Marseille ne perdent pas leur temps.

On annonce, en effet, que le Conseil municipal de Marseille qui est, comme on sait, socialiste, réuni vendredi soir en commission consultative, a décidé qu'il y avait lieu de continuer au maire son indemnité de 15,000 fr. et d'attribuer 3,500 fr. aux adjoints et 3,000 fr. aux conseillers.

Il faut encore à cette solution la sanction d'une séance publique, mais la sanction ne sera point refusée, puisque les conseillers se partagent le gâteau entre eux. Quant au public marseillais, il estimera peut-être que l'on ferait mieux de verser cet argent à l'Assistance publique.

Il y a trente-six conseillers municipaux à Marseille et dix adjoints. Faites le calcul et vous arriverez à un joli chiffre qui grossirait très utilement le budget des pauvres, au lieu de développer le confort de messieurs les conseillers, lesquels ne devraient pas plus être payés à Marseille que dans les autres villes de France.

Les conseillers de Roubaix viennent, dit une dépêche, de se faire égale ment leur part.

Nous savons bien que les conseillers municipaux de Paris se votent aussi des traitements respectables, mais ce n'est qu'un mauvais exemple de plus que la capitale donne à la province.

Le Grand-Prix de Paris

C'est par un temps superbe que le Grand-Prix de Paris a été couru pour la vingt-neuvième fois.

Le Grand-Prix est devenu une véritable fête nationale à laquelle prennent part toutes les classes de la population. Cette année, toutefois, il offrait un moindre intérêt par l'absence de tout concurrent étranger. Les Anglais ou effet

n'avaient pas osé affronter la lutte et cette défection porte à seize le nombre des chevaux français qui ont gagné le Grand-Prix depuis sa fondation, en 1863.

A deux heures quarante, les clairons sonnent aux champs. C'est le Président de la République qui fait son entrée en landau avec M<sup>me</sup> Carnot.

Les officiers de la maison militaire suivent dans une seconde voiture.

LA COURSE

Mais, attention! il est quatre heures et la course du Grand-Prix commence.

Les concurrents sont au nombre de dix et, sauf l'Erêbe (Hudson) qui est amené directement au poteau, ils défilent au pas devant les tribunes dans l'ordre suivant :

Amadis II (J. Watts), Bucentaure (Roden), Courlis (Rolle), Rânes (Storr), Saint-Michel (Jones), Diarbek (Chesterman), Rueil (T. Lane), Chêne-Royal (Kearney) et Fra Angelico (Madge).

LE VAINQUEUR

Rueil, fils d'Energy et Rêveuse, propre frère de Révêrend, est un superbe poulain alezan doré.

LE PROPRIÉTAIRE

C'est la troisième fois que M. Edmond Blanc gagne le Grand-Prix: en 1879 avec Nobienne, en 1891 avec Clamart, en 1892 avec Rueil.

LE JOCKEY

C'est la quatrième fois que Tom Lane gagne le Grand-Prix de Paris; il a monté, outre Rueil, Clamart, Fitz Roya et Stuart. Il avait été second en 1889 sur Pourtant. En dehors d'appointements fixes, Lane touche dix mille francs pour sa monte de Rueil.

INCIDENT

Le Grand-Prix de Paris a été marqué par un incident singulier.

Vers quatre heures, le Président de la République venait de monter dans son landau pour rentrer à l'Elysée; les troupes et les gardiens de la paix formaient la haie sur chaque côté de la route qui longe le pesage, en maintenant la foule, quand, tout à coup, au moment où la voiture présidentielle avait déjà dépassé les tribunes, trois individus bien mis invectivèrent M. Carnot.

L'un d'eux cria, avec un fort accent étranger: « Homme de bois! »

Les agents se précipitèrent pour arrêter ces trois individus, mais la foule les avait déjà entourés. Les gardiens de la paix durent les protéger. Ils furent conduits au commissariat de police.

L'un d'eux, M. Rabon, a été reconnu pour avoir été, il y a quelques années, propriétaire d'une petite écurie de courses.

NOUVELLES MILITAIRES

SAINT-CYR AU CAMP DE CHALONS

Les Saint-Cyriens arriveront au camp de Chalons samedi prochain pour y suivre, pendant vingt jours, une période de tirs à longue portée.

PROMOTIONS DE GÉNÉRAUX

Les généraux de brigade de Garnier des Garelts, commandant la 37<sup>e</sup> brigade d'infanterie à Nice, et de Boisdeffre, premier sous-chef d'état-

major de l'armée, vont être promus généraux de division.

M. le général de Boisdeffre quittera le ministère pour prendre le commandement d'une division. Il sera remplacé comme sous-chef d'état-major général par le colonel d'artillerie breveté de Sancy, ancien attaché militaire de France en Russie, actuellement chargé de la statistique des armées étrangères.

Quant au général des Garets, il sera mis à la tête d'une division des Alpes. Les officiers d'infanterie le regardent comme un de leurs hommes d'avenir ; on peut dès maintenant le considérer comme devant arriver rapidement à la tête d'un corps d'armée. (ECHO DE PARIS.)

VOIR A LA 4<sup>e</sup> PAGE L'ANNONCE CHÉMIQUE

## Chronique Locale

ET DE L'OUEST

### TEMPÉRATURE

Enfin, la pluie est venue ! Elle s'est mise à tomber cette nuit, vers une heure, un vent violent soufflant du nord-est, et n'a cessé que vers midi. Tous les cultivateurs l'accueillent avec infiniment de plaisir.

Mais en même temps le thermomètre a subi une dépression énorme. Il marquait ce matin 6 degrés. C'est d'autant plus sensible que dimanche il s'était élevé à 32 degrés.

Gare les bronchites !

### ACCIDENT DE VOITURE

Hier soir, vers neuf heures et demie, M. Maurice Neveu se rendait de Chaintres, avec sa sœur, M<sup>me</sup> Guérinet-Neveu, dans la voiture de celle-ci. Les enfants de M<sup>me</sup> Guérinet, une jeune fille de 16 ans et un petit garçon de 4 à 5 ans, ainsi que le fils de M. Neveu, âgé de 4 ans, accompagnaient leurs parents. Ils étaient conduits par le domestique de M. Guérinet.

M. Maurice Neveu, qui habite Jarnac, était venu pour voir sa mère, gravement malade, à sa propriété de Chaintres.

A quelques dizaines de mètres du bureau d'octroi de Varrains, le cheval, effrayé par l'apparition soudaine d'un vélocipédiste, se jeta de côté, et, brisant un trait, fit verser le véhicule. M. Maurice Neveu tomba si malheureusement qu'il eut la jambe droite brisée au-dessous du genou : l'os ressortait de la plaie, des esquilles meurtrissaient les chairs et occasionnaient une grande souffrance. Le cocher fut également projeté par terre, mais n'eut que des contusions sans gravité, ainsi que Mme et Mlle Guérinet. Quant aux enfants, ils en furent quittes pour la peur.

On s'empressa autour de M. Neveu qui souffrait horriblement et, pendant que plusieurs personnes, accourues aussitôt, s'enquéraient

d'un médecin, d'autres étendaient le pauvre blessé sur un matelas. Enfin, le docteur Gilbert accourut, donna les premiers pansements, pendant que plusieurs personnes apportaient, non sans beaucoup de démarches, le brancard de l'hospice.

M<sup>me</sup> Guérinet fit ensuite transporter son frère chez elle, rue Beaurepaire, où les docteurs Gilbert et Bontemps lui prodiguèrent leurs soins.

Ce matin, les mêmes docteurs ont revu le blessé, dont l'état est aussi satisfaisant que possible, malgré la gravité de la fracture. La température est restée normale, le blessé est dans un parfait état moral. Les autres victimes en seront quittes pour des contusions douloureuses et surtout momentanément disgracieuses, étant données leur siège à la face.

### UN ENFANT QUI PROMET

André Germond n'est âgé que de 11 ans et vient de se distinguer d'une singulière façon.

Ce gamin a découvert l'endroit où sa pauvre mère amassait le prix de son loyer, 60 fr., et l'a dépensé follement en friandises, actes de générosité, promenades et dîners avec des camarades de son âge et de sa trempe.

Lorsque sa mère s'est aperçue de la disparition de son petit trésor, il ne restait plus à M. son fils que quelques sous.

### BANQUET

De l'Association amicale des Officiers de réserve, de l'armée territoriale et retraités de l'arrondissement de Saumur.

Samédi dernier, à 5 heures du soir, dans un salon du Café de la Paix, se tenait l'assemblée générale annuelle des officiers de réserve, territoriaux et retraités de l'arrondissement de Saumur.

L'ordre du jour appelait l'élection de la commission administrative pour la nouvelle année : juin 1892-juin 1893. Voici les résultats du scrutin :

Président, M. le commandant Ferbu ; vice-présidents, MM. de Grandmaison, Marquoy ; trésorier, M. Godet ; secrétaire, le docteur Bontemps.

La soirée s'est terminée par un banquet à l'hôtel Budan. Rendons hommage au bon goût déployé par M. Martin dans la décoration de la salle, abondamment fleurie et richement pavoisée des couleurs nationales panachées de drapeaux russes.

Le menu ne comprenait que des mets exquis :

Consummé queues de bœufs. Langoustes à la Russe. Timbale milanaise. Poulets sautés Budan. Rumsteack rôti. Haricots verts nouveaux à la Française. Mousse glacée au chocolat. Vins fins. Champagne. Café. Liqueurs.

Etaient présents : MM. Ferbu, de Grandmaison, D<sup>r</sup> Bontemps, Godet, Chevrier, de Busnel, Malo, Ledroit, Rossignol, Cuau, D<sup>r</sup> Michalowicz, D<sup>r</sup> Gilbert, Perrein, Beldent,

Bouteloup d'Apremont, Bury, Sourdeau, Riverrain, Eluère.

La plus franche gaieté n'a cessé de régner pendant le repas.

M. le commandant Ferbu ouvrit la série des toasts par une allocution pleine d'entrain où, tout en se défendant de vouloir prononcer un discours, il sut retracer le chemin parcouru par cette association qui, après un an seulement, groupe plus de soixante membres. Il rend justice au dévouement de tous ; au zèle du docteur Bontemps qu'il appelle le véritable promoteur de la Société ; à la bonne gestion des finances confiées à M. Godet ; au talent qu'ont su apporter plusieurs officiers, MM. de Busnel, Chevrier, Boutin, dans des conférences aussi attrayantes qu'instructives. « Je suis tout heureux, messieurs, de présider, moi déjà vieux, et tout près de goûter le repos qui clôture dans la retraite toute carrière militaire, je suis heureux de présider une association de jeunes officiers pleins de vaillance et de foi dans la valeur du rôle qu'on leur destine. Cela me rajeunit ! Mais je suis fier surtout d'être votre président, si cela signifie que vous avez pensé trouver en moi un cœur ardent, loyal et haut placé, et cette pensée me flatte venant de vos cœurs généreux. Oui, j'aime notre association et je veux m'y attacher. Tout à l'heure encore nous recevions trois nouveaux adhérents. Je veux la voir grandir et faire bouler de neige de dévouements à la Patrie. Nous représentons ici toutes les armes, toutes les catégories d'officiers ; malgré cette diversité, nous faisons partie d'un seul tout très uni, la grande famille militaire, et nous gardons l'entente secrète du même devoir : tout pour la France en face de l'ennemi.

Aussi vous proposerai-je en même temps la santé du chef de l'Etat, représentant la France, et la santé de l'armée, dans la personne du ministre de la Guerre ! »

Ce toast fut vivement applaudi et M. de Grandmaison prit à son tour la parole.

« Je remercie, dit-il, l'Association de l'honneur qu'elle m'a fait en m'appelant à la vice-présidence. Sans doute vous avez désiré, chers camarades, reconnaître mon dévouement à votre œuvre : vous savez qu'il vous fut acquis dès mon inscription parmi vous. J'ai été heureux de m'associer à la généreuse pensée qui préside à la formation des sociétés militaires. Ici, plus de divisions, plus de jalousies, plus de mesquines querelles, plus de partis : rien que des officiers ne songeant qu'à la France et au devoir. Et, puisque nous venons de porter un toast au chef de l'Etat et au ministre de la Guerre, dans cette salle pavoisée aux couleurs françaises et russes, laissez-moi vous dire que la manifestation de Nancy et la foi sincère qu'en ont ressentie tous les cœurs patriotes prouvent, en dehors de nos espérances, l'accord absolu de tous les Français, sans dis-

tinction de classes ni de parti, quand sonnera l'heure des batailles. Ce jour-là, mon commandant, nous nous souviendrons de vos exhortations, et bien que vous parliez de votre grand âge, l'exemple que vous saurez encore donner entrainera tous les jeunes. Messieurs, à la santé de notre président ! »

Le D<sup>r</sup> Bontemps proteste qu'il ne suffit pas d'avoir un secrétaire dévoué. Sans la ponctualité des fidèles de la Société, le zèle des organisateurs eût été perdu. « Aujourd'hui, dit-il, la vitalité de l'Association est définitivement consacrée. Réjouissons-nous, en passant, que la page des articles nécrologiques ne fournisse encore chez nous le sujet d'aucun panegyrique. L'association vivra et grandira. Il ne nous reste plus qu'à stimuler les timides, à plaindre les indifférents, et à regretter l'absence de nos camarades empêchés. Envoyons un souvenir à notre vice-président, le capitaine Marquoy, retenu par une indisposition, et buvons, Messieurs, à nos santés. »

La soirée se continua très animée. Les chansons à boire, les refrains de régiment, les souvenirs cocasses, les historiettes humoristiques firent le tour de la table jusqu'à dix heures et demie. Tout, hélas ! a une fin. Après une quête en faveur des Sociétés de secours aux blessés militaires, les convives se séparèrent, non sans trouver que c'est bien peu un seul banquet par an !

### SQUARE DU THÉÂTRE

## MUSIQUE MUNICIPALE

Concert du Dimanche 19 juin, à 8 heures 1/2 du soir.

### Programme

1. Sambre et Meuse, pas redoublé... RAUSKI.
2. Overture du Jeune Henry... MÉHUL.
3. Fesche Gester, valse... STRAUSS.
4. Les Noces de Jeannette, fantaisie. V. MASSÉ.
5. Les Enfants de la France, quadrille... TILLARD.

Le Chef de musique, V. MEYER.

### Etat civil de la ville de Saumur

#### NAISSANCES

Le 13 juin. — Marie-Jeanne-Adèle Tessier, rue de Fontevault ; — Blaise Ceppe, rue Notre-Dame.

#### MARIAGES

Le 13 juin. — Sylvain-Auguste Cousset, journalier, a épousé Marie-Louise Mallet, sans profession, tous deux à Saumur ; — Paul-Louis Barbereau, négociant, a épousé Marie-Hermance Pasquier, sans profession, tous deux à Saumur.

Le 14. — Louis-Elie Cocuau, bijoutier, a épousé Antoinette Millon, couturière, tous deux à Saumur.

## La Folle de la Grand'Lande

Par OCTAVE FÉRÉ.

### III

SOUS TERRE

(Suite)

— Je voulais vous revoir. Après votre conduite chez Jérôme, vos bontés pour la pauvre Manette, ma défense si spontanément prise contre la brutalité de votre compagnon, mon devoir accompli comme Vendéen, je vous devais des remerciements, je vous les apporte. Je désire vous servir.

— Je ne mérite pas tant de reconnaissance, répondit le jeune homme un peu ironiquement.

— Les hommes comme vous sont rares... ils sont précieux pour la cause qu'ils servent.

— L'armée de la République est léconde en héros. Je ne suis qu'un de ses plus humbles soldats.

— Il ne tient qu'à vous de grandir, j'en suis sûr.

— Je n'ai pas d'ambition ; j'y compte cependant.

— Mais pour cela, il faut sortir d'ici.

— C'est juste... Un sourire amer erra sur ses lèvres. Cette prison m'ôte la conscience même des choses.

— Et des dangers, à ce que je vois.

— Oh ! des dangers, qu'importe !

— De ceux qu'on peut conjurer, dont on peut sortir avec gloire, avec joie, il n'importe pas en effet. Mais, dans le peu d'heures que vous avez passées ici, ne vous est-il pas venu à l'esprit qu'il en existait d'autres, inévitables, fatals, contre lesquels la lutte est impossible, aboutissant à un abîme ?

— La mort ! répondit-il avec le même sourire amer et mélancolique.

La voix du pastoureau eut une vibration douloureuse.

— Oui, la mort, par exemple ?

— Nous nous voyons tous les jours face à face ; elle ne veut pas de moi.

— La cherchez-vous donc ?

— Je ne la désire ni ne la crains. Elle peut venir.

— Si l'on vous annonçait tout d'un coup qu'elle est proche ?...

Louiseau avait frissonné en articulant ces mots ; il épiait l'impression qu'ils devaient produire sur le prisonnier. Le visage de celui-ci ne bougea pas.

— Bon ! fit-il, autant aujourd'hui que demain.

— Vous ne tenez donc à rien, ni à la vie, ni au monde ?

— La vie, le monde !... qu'offrent-ils donc de si attrayant, de si cher...

— Mais Dieu, la famille, les amis ?

— Dieu, l'Être suprême, que l'on blasphème à tout propos, que l'on fête dans les orgies, avec des chars portant des courtisanes !... Mensonge !

— Malheureux ! s'écria Louiseau ; mais il reprit doucement : C'est vrai, vous ne connaissez que celui-là, je vous plains ! Du moins, vous possédez des parents ?...

— Enfant du hasard, soldat de fortune.

Louiseau garda le silence. Une pitié profonde se répandit sur son visage, ses yeux se fixèrent douloureusement sur le prisonnier, une larme s'y forma et roula comme une perle le long de sa joue.

— Qu'avez-vous donc ? demanda Hector.

— Seul au monde ! répétait-il à demi-voix,

et moi qui venais !... Il n'acheva pas ; mais se rapprochant du prisonnier : — Capitaine, je vous ai retiré ma main tout à l'heure ; la voici ; reprenez-la ; et s'il survient un malheur, vous aurez eu du moins la joie de presser celle d'un ami !

— Ah ! je comprends !

— Eh bien ! oui, vous êtes homme, homme de cœur, je ne vous cacherai rien. Je suis descendu ici pour vous demander si vous n'avez pas quelque souhait à former, quelque volonté à faire exécuter...

— Suis-je donc condamné ?

— Pas encore, mais demain, au point du jour, le conseil se rassemble, et les circonstances dans lesquelles vous avez été arrêté, votre titre, votre mission surtout... Si elle eût réussi, à l'heure présente, nous aurions perdu par centaines nos plus vaillants soldats...

— C'est vrai, c'est juste.

— Ainsi, je ne puis même vous rendre un service ?...

— Si fait !

— Parlez !

— Promettez-moi que je vous reverrai encore une fois.

— Je vous le promets !

**DÉCÈS**

Le 14 juin. — Anne Jousseau, veuve de Charles Boutaud, 75 ans, sans profession, rue des Saulaies.

**COMICE AGRICOLE**

Dans sa dernière réunion, le Comice agricole de l'arrondissement de Saumur a entendu lecture des démarches faites près de l'administration supérieure pour qu'il soit fait droit à la pétition des éleveurs demandant un quatrième étalon pour la monte de 1893. M. le Préfet de Maine-et-Loire a promis d'user de toute son influence auprès de M. le Directeur du Dépôt d'Angers pour que satisfaction nous soit donnée. M. le Directeur général du Haras s'est de son côté montré favorable.

Sur la proposition de plusieurs membres, il est décidé qu'une demande de subvention de cinq cents francs sera faite au Conseil général pour les courses au trot. Une demande sera également adressée à M. le Président de la Société générale des courses au trot ainsi qu'à la Ville de Saumur.

M. Chemillier, entrepreneur de battage à Courchamps, et M. Merle, constructeur d'instruments agricoles à Doné, ont demandé au comice à être admis au prochain concours à des défonçages de terrain avec charrue à vapeur pour replantage de vignes en plants américains.

Le Comice agricole décide qu'il sera fait droit à cette demande et qu'un terrain sera mis à la disposition de MM. Chemillier et Merle pour leur expérience.

**LA FANFARE DE MONNAIE A ANGERS**

Parmi les sociétés qui ont pris part dimanche au concours musical de la Doutre, à Angers, se trouvait la fanfare de Monnaie. Au moment de la remise du prix remporté par cette fanfare, M. le docteur Guignard, maire, a prononcé l'allocution suivante :

« Monsieur le Directeur,

Le 20 décembre 1870, dans les champs de Monnaie, les mobilisés de Maine-et-Loire luttaient courageusement dans un combat inégal, contre l'armée allemande, pour la défense de la Patrie.

Plusieurs tombèrent sous les balles prussiennes pour ne plus se relever.

Vos concitoyens ont pieusement recueilli leurs restes, et chaque année ils rendent à leur tombe un patriotique hommage.

Au nom des mobilisés de Maine-et-Loire survivants et des vaillants chefs qui les commandaient alors, MM. Bonneville, Blavier et de Maille, j'ai l'honneur de vous remettre cette médaille. Elle restera dans les archives de votre commune comme un témoignage de leur gratitude, comme un souvenir de ces temps tristes qui n'ont pas été sans gloire et qui nous ont laissé l'espérance. »

— Et vous me direz qui vous êtes... Mais non ! reprit-il en portant à ses lèvres la main qu'il avait reprise, et qui faisait de vains efforts pour se soustraire à cet épanchement : — c'est inutile, mon cœur me l'a dit... Vous êtes une femme ! Un ange...

— Adieu !  
Louiseau s'élança hors de la cellule dans un trouble inexplicable, laissant le prisonnier en proie à une agitation non moins profonde.

**IV**

**L'ANGE DE L'AGONIE**

Hector n'était plus seul dans sa prison. Un sentiment nouveau, un enivrement délicieux lui déroba l'horreur de sa position, lui faisait oublier la sentence suspendue sur sa tête. Qu'importait à son corps cette couche humide et dure, cet espace étroit qui lui mesurait l'air ! Son esprit avait la liberté, des bonheurs nouveaux, des espaces sans bornes. L'amour, c'est l'infini, et il aimait.

Loin de chercher à s'abuser sur ce sentiment, il s'en enivrait avec délices. L'étrangeté de cette rencontre, les incidents qui l'entouraient, la solennité même de ce jour, qui devait être le dernier pour lui, augmentaient, entretenaient

Ces paroles ont été couvertes d'applaudissements.

**L'AGRESSION SUR LA LIGNE DE CHINON**

Les auteurs de l'agression contre le chef de train Cardon, sous le tunnel de Chinon, ont été arrêtés, le soir même, à Ussé.

Une confrontation a eu lieu immédiatement à Rivarennes. Les deux individus ont été reconnus par le chef de train.

Ils n'ont, du reste, pas nié formellement le fait grave qui leur est reproché, se contentant de répondre aux gendarmes que, n'étant pas devant des juges d'instruction, ils n'avaient rien à dire.

D'après cette réponse, il est permis de supposer qu'on se trouve en présence de gens habitués aux choses judiciaires.

Les deux inculpés ont été écroués à la prison de Chinon, où l'enquête va se poursuivre.

**CHRONIQUE AGRICOLE**

**DISETTE DE FOURRAGES**

Si les chaleurs avaient continué sans eau, tous les éleveurs se seraient trouvés dans la nécessité de vendre une partie de leurs bêtes pour nourrir suffisamment les autres. Nous sommes malheureusement impuissants contre ces fléaux, la sécheresse comme les pluies prolongées, les ouragans et la grêle.

Nous pouvons toutefois parer, dans la mesure de nos moyens, à la disette de fourrages qui menace.

Nous pouvons dès maintenant semer quelques plantes qui pourront donner encore une récolte suffisante soit en vert, soit en sec.

Nous avons le moha de Hongrie, bonne plante qui résiste bien à la sécheresse et qui réussit dans les terrains secs, soit siliceux, soit calcaires. Ce fourrage pourra être fané en septembre ou consommé à l'état vert.

Le moha vert de Californie est aussi très recommandable. Il est plus vigoureux, plus fourrageux et plus vert que le précédent, mais il exige un meilleur terrain ; on peut en dire autant des panis d'Italie et des millets blancs jaunes et noir.

On se trouvera bien aussi de semer en juin et en juillet les mélanges suivants que l'on pourra faucher trois à quatre mois après :

- 1° Mélange de sarrasin, maïs, pois gris de printemps, alpiste et moha de Hongrie ;
- 2° Moha de Hongrie, spergule géante, vesce de printemps et pois gris de printemps ;
- 3° Millet, spergule géante, moutarde blanche et sarrasin ;
- 4° Moha, sarrasin, millet, colza ou navette de printemps ;
- 5° Moha ou sorgho sucré, maïs et pois gris de printemps.

Si les circonstances atmosphériques se montraient favorables, on pourrait encore espérer

cette passion insensée, mais bien désintéressée aussi, car il ne songeait pas à être payé de retour ; il aimait, cela lui suffisait. Il était heureux d'inspirer de l'intérêt à cette impérieuse jeune fille, descendue dans son cachot, pour lui tendre la main et lui adresser une bonne parole ; il songeait avec une reconnaissance ardente aux pleurs tombés de ses yeux. Pourquoi eût-il songé à demander du retour, cette apparition pour lui, il l'avait déclaré, était plus que celle d'une femme, c'était celle d'un ange.

Il ne pensait à la mort que pour savourer à l'avance la satisfaction de laisser son souvenir gravé dans un cœur généreux, lui qui, le matin même, ne comptait pas un être qui sympathisait avec lui. Puis un bonheur qui dépassait tous les autres, pour lequel il eût volontiers avancé l'heure de son arrêt, elle avait promis de se montrer encore une fois ! A cette idée, sa poitrine, contractée par l'émotion, suspendait ses battements, il retenait son haleine, il perceait l'épaisse obscurité de sa cellule les yeux attachés sur la porte, il écoutait... mais plusieurs heures s'étaient écoulées et personne n'avait paru.

Ce n'était pas un motif pour désespérer, il

dans l'année une récolte en grains de l'alpiste, des variétés hâtives de maïs et de sarrasin semés en été.

Nos cultivateurs savent généralement tout cela, mais il était bon de leur rappeler.

(Gazette du Village.)

**CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT**

**Billets de bains de mer à prix réduits** (aller et retour, valables 33 jours non compris le jour de la délivrance). — Délivrance du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre. — Les billets de bains de mer à prix réduits sont délivrés pour les destinations de Royan, la Tremblade, le Chapus, Marennes, Fouras, Châtelailon, La Rochelle, les Sables-d'Olonne, Saint-Gilles-de-Croix-de-Vie, Challans, Bourgneuf, les Moutiers, la Bernerie, Pornic, Saint-Père-en-Retz, et Paimboeuf, par toutes les gares, stations et haltes du réseau de l'Etat. Ces billets sont valables 33 jours, non compris le jour de la délivrance. La validité peut être prolongée de 20 jours, moyennant un supplément égal de 10 0/0 du prix du billet. Cette prolongation peut être accordée trois fois au plus : le supplément à payer pour chaque prolongation de 20 jours est de 10 0/0 du prix primitif. Les voyageurs ont le droit de payer en une seule fois le supplément correspondant à une prolongation de 40 ou de 60 jours, pourvu que la prolongation totale, y compris celle qui aura déjà été payée, n'excède pas 60 jours. Toute demande de prolongation doit être faite et le supplément payé avant l'expiration de la période pour laquelle la prolongation est demandée.

Les billets de bains de mer donnent, tant à l'aller qu'au retour, le droit de s'arrêter à toutes les gares intermédiaires, entre le point de départ et le point de destination.

Extrait du tableau des prix des billets de bains de mer, au départ de Saumur-Orléans :

	kil.	1 <sup>re</sup> cl.	2 <sup>e</sup> cl.	3 <sup>e</sup> cl.
Royan	277	33 05	24 80	16 70
La Tremblade (plage de Honce-les-Bains)	290	35 20	26 35	17 30
Le Chapus (1)	232	35 »	22 25	14 50
Marennes	225	29 25	21 70	14 15
Fouras	206	27 15	20 40	13 15
Châtelailon	191	25 45	18 90	12 30
La Rochelle	181	24 35	18 05	11 75
Les Sables-d'Olonne	192	25 55	18 95	12 35
Saint-Gilles-de-Croix-de-Vie	208	27 40	20 30	13 25
Challans (plage de l'île de Noirmoutier, de l'île d'Yeu et de Saint-Jean-de-Monts)	206	27 15	20 10	13 15
Bourgneuf (plage de l'île de Noirmoutier)	221	27 10	20 05	13 »
Les Moutiers	225	27 70	20 40	13 25
La Bernerie	228	28 10	20 65	13 40
Pornic (2)	236	28 60	21 30	13 85
Saint-Père-en-Retz (plage de Saint-Brévin-l'Océan)	229	26 70	20 15	13 45
Paimboeuf (plage de Saint-Brévin-l'Océan)	238	26 70	20 15	13 55

Nota. — Les enfants de 3 à 7 ans paient moitié des prix ci-dessus.  
(1) La gare de Saumur-Orléans délivre des billets de bains de mer pour le Château-Quai (île d'Oléron) aux prix ci-dessus qui comprennent le trajet par mer entre le Chapus et le Château-Quai.  
Places entières : 1<sup>re</sup> classe, 31 50 ; 2<sup>e</sup> cl., 23 75 ; 3<sup>e</sup> cl., 15 70. Enfants de 3 à 7 ans : 1<sup>re</sup> cl., 15 80 ; 2<sup>e</sup> cl., 11 95 ; 3<sup>e</sup> cl., 7 85.  
(2) Du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre, service régulier de bateaux à vapeur entre Pornic et Noirmoutier.

**PILULES SUISSES !**

Le médicament le plus populaire de France.

Tous les soirs, en sortant du café, X... rencontre une mendicante qui lui demande deux sous, en ajoutant invariablement qu'elle n'a pas diné.  
— Mais enfin, s'exclame un soir X..., comment diable faites-vous pour vivre?... Vous me dites chaque jour que vous n'avez pas diné...  
— C'est que je dine plus tard, mon bon M'sieur!...

**Précieux avantages**

La Lotion du Dr ROFF peut être employée par tous et à tous les âges, avec le même profit pour les enfants que pour les grandes personnes. Elle offre au public la double garantie du docteur qui l'a inventée, et du pharmacien-chimiste qui la prépare. Bien peu de produits se recommandent autant aux consommateurs ; c'est pour cela que la Lotion du Dr ROFF est adoptée dans toutes les classes de la société par les personnes soucieuses de conserver leur chevelure. Le flacon 3 fr. Dépôt général, Dr ROFF, rue Sainte-Catherine, 164, Bordeaux.

Dépositaire à Saumur : MACHET, coiffeur-parfumeur, 1, rue d'Orléans.

**LE VIN AROUD** au QUINA, au FER & à la VIANDE est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes à une constitution languissante ou affaiblie par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, 102, r. Richelieu, PARIS, & Partout.

**INJECTION BROU**  
40 ans de succès. La seule guérissant sans lui rien ajouter, les Écoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRE, Pharmacien 102, RUE RICHELIEU, PARIS.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIS PAR LE  
**Sirop Laroze**  
D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES  
PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

**ÉPICERIE CENTRALE**  
28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.  
**P. ANDRIEU**  
ARTICLES DIMINUÉS  
Sucre.  
Café.  
Bougie.  
Chocolat.  
Conserves.  
Sirops.  
Vin rouge.  
Vin blanc.  
Rhum.  
Expédition franco à domicile par commande de 50 fr., Sacre excepté.  
PAUL GODET, propriétaire gérant.

avait foi en elle. Il comptait sur sa parole.

Un bruit retentit dans la galerie... Immobile, le cou tendu, il comptait les pas qui s'approchaient. Ils s'arrêtèrent à sa porte. Il se leva par un seul mouvement soubain... Déception ! Ce n'était pas celle qu'il attendait, mais son hôte de la veille, Jérôme le closier.

Il se retira à reculons, hors d'état d'articuler un mot, et se laissa tomber anéanti sur sa paille ; prostration aussi profonde que la teusion extrême qui l'avait causée.

Le vieillard s'approcha avec intérêt.  
— Vous souffrez, capitaine ?

Il ne répondit même pas.

— L'air est mauvais ici, mon pauvre enfant. Mais je vous apporte de quoi vous remettre. Prenez-moi ce verre de vin...

Hector le repoussa.

— Ah ! vous me refusez ! Cela vient pourtant de la part d'une personne...

Il se ranima comme à une évocation magique :

- De la part, dites-vous ?
- Bon Dieu, de qui ? sinon de l'ange qui vous a visité tantôt.
- Oh ! donnez ! donnez alors !
- A la bonne heure !...

— Mais elle ?...

— Ah ! dame ! Elle a été un peu interdite que vous l'avez reconnue pour ce qu'elle est...

— Elle ne viendra pas ?

— Je ne saurais vous dire... Pour le moment, elle est retenue auprès de son père, qui vient de rentrer au château.

— Son père ?... Vous le nommez ?...

— Comment, vous l'ignorez ? Monsieur le marquis du Versant.

— Le marquis du Versant ! répéta Hector de l'accent d'un homme qui sort d'un profond sommeil. Cette jeune fille est...

— Mademoiselle Louise du Versant.

— Louise ! le père ! soupira le jeune homme en comprimant un sanglot. Le premier, le dernier rêve de ma vie !...

(A suivre.)

**BOURSE DE PARIS**

Du 13 Juin 1892

3 0/0	99 70
3 0/0 nouveau	99 65
3 0/0 amortissable	100 »
4 1/2	105 65

# L'EAU DE SUEZ

(VACCINE DE LA BOUCHE)  
est le SEUL et UNIQUE Dentifrice  
QUI SUPPRIME  
INSTANTANÉMENT et pour TOUJOURS les

# MAUX DE DENTS

ET PAR CONSÉQUENT  
L'EXTRACTION  
ET  
L'AURIFICATION

DELS : Dans toutes les principales Maisons de Pharmacie, Parfumerie, etc. — Brochure explicative envoyée franco sur demande — Adresse de M. et J. Z. S. Rue Froy (Pars Honceau), PARIS.

Etude de M<sup>e</sup> Louis ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 7.

D'un jugement par défaut rendu par le Tribunal civil de Saumur, en date du 9 juin 1892, au profit de la dame Anna Gasnault, domestique à Couziers (Indre-et-Loire), admise au bénéfice de l'assistance judiciaire en date du 11 novembre 1891, épouse du sieur Alexandre Rebeilleaux, carrier, demeurant à Champigny, commune de Souzay, Contre ledit sieur Alexandre Rebeilleaux ;

Il appert :  
Que ladite dame a été déclarée divorcée d'avec son mari.  
Pour extrait certifié conforme, par moi avoué-licencié, soussigné.  
Saumur, le quatorze juin mil huit cent quatre-vingt-douze.  
(465) L. ALBERT.

**Appartement au 1<sup>er</sup> étage  
A LOUER**  
Pour la Saint-Jean prochaine,  
rue Nationale, 24.  
S'adresser à M. GOUBIN-CHALOT,  
qui l'habite. (426)

**Corsets sur Mesure  
ET CORSETS AVEC SUPPORTS**  
Pour jeunes Filles.  
M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> CHATELAIS, 48, Grand'Rue,  
Saumur.

UN JOURNAL DÉPARTEMENTAL, libéral-conservateur, paraissant trois fois par semaine, demande un SECOND RÉDACTEUR pouvant justifier des meilleures références.  
Ecrire aux initiales D. D., à l'Agence Havas, place de la Bourse, 8, Paris.

**A LOUER**  
Présentement  
Ou pour la Saint-Jean prochaine  
Trois grandes chambres, salle à manger, décharge de cuisine, deux pompes, un grenier, une terrasse avec une grande cour.  
S'adresser à l'ORPHELINAT SAINT-JOSEPH.

**GUERISON**  
Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau  
DARTRES, ECZEMAS, ACNE, PSORIASIS, FRIGIDO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.  
SEMPLE DES PLACES: ULCÈRES VARIOLEUX, etc. (très comme incurables) par les Médecins les plus célèbres.  
Le traitement ne dérange aucunement le travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.  
S'adresser à M. LECORNAUD, Médecin-Spécialiste, 22, rue de la République, à MELUN (S.-et-M.).  
En vente chez tous les Pharmaciens.

**A LOUER**  
Pour la Saint-Jean 1894  
**VASTES MAGASINS**  
32 mètres de façade, d'un seul tenant, Occupés par le Grand Bazar, Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17.  
S'adresser à M<sup>me</sup> DAVEAU, au Grand Bazar. (235)

**Grande Liquidation**  
POUR CAUSE DE FIN DE BAIL  
**AU GRAND BAZAR**  
Tenu par **DAVEAU**, Doreur  
Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17  
**SAUMUR**

Par suite de désaccord avec le propriétaire, le **Grand Bazar**, rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17, a décidé de LIQUIDER à des **PRIX les plus réduits**, le stock immense de marchandises garnissant ses **VASTES MAGASINS**.

Les Marchandises vendues ne seront pas remplacées.  
Il se trouve en magasin plus de **500 GLACES** des plus riches modèles de tous styles. Et une collection admirable de **Gravures et Aquarelles** de tous les Editeurs français et anglais devant appeler l'attention de tous les **Amateurs**. — **OBJETS D'ART**.

**Liquidation sans Précédent**  
**A SAUMUR**

**A LOUER**  
PRÉSENTMENT  
**MAISON**  
Rue de Bordeaux, 15,  
Précédemment occupée par M. le docteur Gérard, médecin major à l'Ecole de cavalerie.  
Avec beau jardin bien affrûité et service d'eau de Loire.  
S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**  
EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES  
**UN CLOS**  
D'une contenance de 70 ares  
Avec Maison, Pressoir, Pompe et Bassin, Situé au Pont-Fouchard.  
S'adresser à M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> COURALEAU.

**A VENDRE**  
Grande quantité de Moellons ;  
Quantité de Javelles de sarments de vignes ;  
Un beau et bon petit âne, l'équipage et la charrette.  
S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY, à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

**A SAINTE-GENEVIÈVE**  
**Tapisseries Artistiques**  
BRODERIES  
M<sup>mes</sup> NOEL & BOUIN  
SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR  
Très beau choix de Travaux fantaisie

Approuvés par la SOCIÉTÉ DE MÉDECINE de FRANCE.  
**CHEVEUX GRIS CRUVE CHEVEUX**  
SUCRÉS GARANTIS INOFFENSIFS  
2<sup>50</sup> 4<sup>00</sup>  
GRAND FLACON 25 cent. PETIT FLACON 4 cent.  
**LE SUBLIMIOR**  
Un seul flacon suffit pour rendre progressivement aux cheveux gris la couleur et l'éclat de la jeunesse. Il ne poisse pas. Le SUBLIMIOR arrête la chute des cheveux et guérit les pellicules.  
Le NIGER de HARRIS rend instantanément aux cheveux et à la BARBE leur nuance primitive. Une application tous les 15 jours suffit. — LE NIGER, 4<sup>00</sup> 50.  
CHEZ PRINCIPAUX COIFFEURS, PARFUMIERS ET PHARMACIENS.  
ENTRÉPÔT GÉN<sup>l</sup> A PARIS: HARRIS, 13, r. de Trévise. — Notice fco sous pli fermé.

**CONFISERIE - PATISSERIE - GLACES**  
Vins fins, Liqueurs, Sirops  
**E. HARDY**  
Successeur de M. THOUVÉ  
**SAUMUR - 20, Rue Saint-Jean - SAUMUR**  
Nous avons l'avantage de prévenir notre clientèle que nous occupant d'une façon spéciale des **Baptêmes**, nous faisons maintenant les **DRAGÉES** à la Maison et à la MAIN.  
**LA QUALITE N'EST PAS DISCUTABLE**  
Spécialité de Brioques pour 1<sup>re</sup> Communion.

**Épicerie Parisienne**  
33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.  
**IMBERT FILS**  
SPÉCIALITÉ POUR BAPTÊMES  
Confiserie surfine

Boîtes rondes ou carrées, toutes couleurs, vides, 30, 40, 45 et 50 cent.	la composition quelque soit le nombre)
Boîtes garnies en bonne qualité, 0.80, 1.50, 2.25 et 2.75.	Boîtes pour Baptêmes de Poupées
Bel assortiment de Boîtes fantaisie	Bonbons universels (Tavernier) le 1/2 kil., 1.60
Boîtes Marraines, de 1.25 à 5 fr.	Tablettes Menthe Nil-cham, 1.60
Boîtes à Gants et à Mouchoirs.	Pastilles au parfait Guignolet, 1.75
Dans les 48 heures, boîtes avec nom et date du baptême (2 fr. en plus pour	Id. la boîte, 0.60 et 1 fr.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Saison Printemps et Eté — PARIS A SAUMUR — Saison Printemps et Eté

# MAISON CREMIEUX

TAILLEUR MODERNE  
27, Rue d'Orléans, Saumur

Très beau choix de Draperie noire et bleue pour  
Costumes de Communion (sur mesure)

27, rue d'Orléans, Saumur - **COUPE RÉPUTÉE SANS RIVALE** - Saumur, rue d'Orléans, 27  
GRANDE DISTRIBUTION DE DEVINETTES

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur 1892. Certifié par l'imprimeur soussigné.